



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

Liberté
Égalité
Fraternité

Plan Cabaret



21 JANVIER 2025

Sommaire

05 ÉDITORIAL

06 ÉTAT DES LIEUX

Le cabaret en constant renouvellement, à Paris et dans les territoires

Le secteur du cabaret en quelques chiffres

Un soutien renforcé au cabaret

10 I. SOUTENIR LA CRÉATION

1. Création d'un fonds de soutien au développement de personnage ou de numéro
2. Soutien à des résidences cabaret dans des lieux pluridisciplinaires ou centres d'art
3. Information et formation des professionnels par le Centre national de la musique, pour accompagner les transformations du secteur
4. Soutien à l'intégration du cabaret au Crédit d'impôt Spectacle vivant (CISV)

12 II. RENFORCER LA VISIBILITÉ ET LA CONNAISSANCE DU CABARET

1. Organisation d'un « Focus cabaret » au cours de la saison 2025/2026
2. Organisation de rencontres et de journées d'études
3. Développement de recherches et de publications sur le cabaret
4. Formation des conseillers en Direction régionale des affaires culturelles

14 III. VALORISER LE PATRIMOINE DU CABARET

1. Valorisation des métiers d'art du cabaret
2. Soutien à l'inscription du « Cancan » dans l'Inventaire national du Patrimoine culturel immatériel
3. Développement d'une stratégie de valorisation du « cabaret à la française » à l'international

Éditorial



Rachida Dati © Laurent Vu
Ministère de la Culture,
SIPA PRESS

Du « French cancan » que l'on danse sur un air d'Offenbach à la réinterprétation de Zizi Jeanmaire par Lady Gaga lors de la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques de Paris en 2024, le cabaret sait traverser les époques et faire rayonner notre culture, comme le véritable symbole national qu'il a su devenir. Il incarne aussi une certaine idée de la liberté, un espace artistique où les conventions et les normes peuvent être défiées, où la satire sociale, mais aussi la joie de vivre, trouvent pleinement à s'exprimer.

Le cabaret, c'est d'abord notre patrimoine. Avec ses figures iconiques, ses costumes somptueux, ses artisans — plumassiers, bottiers, brodeurs — la « revue à la française » incarne une tradition artistique qui fait partie de notre histoire. Mais le cabaret est aussi en plein renouveau. Aujourd'hui, il se réinvente avec des numéros innovants qui mêlent cirque, danse, magie et chanson, attirant ainsi un public renouvelé.

Et même s'il est volontiers associé à Paris, le cabaret dépasse largement les frontières de la capitale, avec de nombreux établissements qui font vivre cet art du spectacle vivant dans toutes les régions, à l'instar du Cabaret Moustache en Bretagne ou du Royal Palace en Alsace. Partout en France, les cabarets sont des lieux de rencontres, de curiosité et de découvertes, bien au-delà des grandes métropoles.

Le Plan Cabaret s'inscrit dans cette dynamique. Il vise à soutenir ces lieux d'art et de divertissement, à faire tomber les barrières entre les genres et à renforcer l'accompagnement du ministère de la Culture et du Centre national de la musique.

Le cabaret est une part essentielle de notre vie culturelle. Avec ce plan, nous lui donnons la reconnaissance qu'il mérite, pour mieux lui permettre de continuer à étonner, inspirer et faire rêver.

Rachida DATI
Ministre de la Culture

État des lieux

LE CABARET EN CONSTANT RENOUVELLEMENT, À PARIS ET DANS LES TERRITOIRES

Le cabaret s'inscrit dans le paysage culturel français comme lieu de spectacle mais aussi comme forme de spectacle. Les lieux de cabaret partagent tous des caractéristiques communes : un espace aménagé pour les spectacles, un bar et souvent une offre de restauration, permettant ainsi de faire vivre une expérience unique et conviviale aux spectateurs. Forme de spectacle, le cabaret désigne une suite de numéros, parfois provocants ou revendicatifs, où se mêlent toutes les disciplines (musique, danse, chanson, magie, humour, burlesque, etc...) toujours dans une dynamique de divertissement.

Les cabarets et les cafés-concerts se sont fortement développés au XIX^{ème} siècle - le cabaret s'établit alors comme un lieu de spectacle à part entière. Entre 1870 et 1918, près de 150 cabarets ouvrent leurs portes à Paris et en périphérie – certains poursuivent encore aujourd’hui une activité comme par exemple, le Divan Japonais (1888), devenu aujourd’hui le Divan du Monde – Madame Arthur, le Paradis Latin (1889) ou le Moulin Rouge (1889). C'est réellement en 1881 qu'ouvre à Montmartre le premier cabaret identifié comme tel, le Chat-Noir créé par Rodolphe Salis. Pendant cette période en région, les revues sont souvent copiées, mais il semble que l'implantation durable de cabarets du « style de Montmartre » n'est repérable qu'après 1914.

Au début du XIX^{ème} siècle dans le domaine de la danse, les hommes s'accordent une minute d'improvisation appelée « chahut » ou « cancan », dont s'emparent les femmes à leur tour pour revendiquer leur émancipation. Interdit en 1831, le « cancan » sera repris dans la revue du Moulin

Rouge rapidement après sa création et devient l'un des symboles de la « revue à la française ».

Au début des années 20, après la Première guerre mondiale, les cabarets se rapprochent de programmations du type music-hall. Le milieu de cette décennie est principalement marqué par la création de la « Revue nègre » magnifiée par Joséphine Baker. La Seconde guerre mondiale marquera une période de retour du public en recherche de divertissements aux cabarets. L'après-guerre voit un important développement des scènes musicales dédiées à la chanson française, tant à Montmartre qu'à Montparnasse, dans des lieux comme le Tabou, le Rose rouge, l'Echelle de Jacob ou le Lapin agile où se produisent Boris Vian, Juliette Gréco, Barbara, Patachou ou Jacques Brel.

Au cours des années 1960-1970, de nombreux cabarets ou lieux de music-hall ferment à Paris mais aussi en région en raison de la pression économique. Ce mouvement se poursuivra jusqu'à la fin du siècle, même si des lieux mythiques continuent d'accueillir un public nombreux comme les Folies Bergères (1869), le Moulin Rouge (1889), le Paradis Latin (1889), le Lido (1946), le Crazy Horse (1951), Madame Arthur (1946) et Chez Michou (1956) à l'origine tous les deux du développement du cabaret transformiste à Paris.

L'histoire des cabarets ne se limite pas seulement à Paris : petit à petit les cabarets ont conquis l'ensemble du territoire, le plus souvent situés en dehors des grandes villes et parfois au cœur de la ruralité. Certains lieux sont ainsi devenus très rapidement des institutions comme le Royal Palace, créé en 1980 dans le village de Kirrwiller, L'Ange bleu créé en 1997 à Gauriaguet ou Le Grand Cabaret du Vieux-Berquin créé en 1999. Depuis les années 2010,

de nouveaux cabarets s'installent en ruralité (le Cabaret de Licques dans le Pas-de-Calais ou le Cabaret Moustache en Ille-et-Vilaine en 2017, Le Moulin du Lac en Saône et Loire en 2019, Les Folies Fermières dans le Tarn en 2021, etc.) et sont très souvent les seules structures culturelles implantées sur ces territoires.

En parallèle du développement des cabarets sur les territoires, les formes de spectacle de cabaret se renouvellent avec, depuis le milieu des années 2010, la création de projets « in-disciplinaires » autour d'un personnage ou créature incarné par un artiste, ou d'un collectif comme le Cabaret de Poussière (Martin Dust), Le Cabaret Le Secret devenu La Barbichette (Monsieur K), La Bouche (Mascare, Bili Bellegarde, Grand Soir, Soa de Muse), L'Heure Exquise (Odile de Mainville)... Leurs spectacles sont marqués par une grande liberté de ton et un fort engagement pour la défense des différentes communautés en particulier LGBTQIA+. Des lieux sont devenus des repères de ces formes de cabaret de création et de plus en plus de scènes publiques comme par exemple, la scène nationale Le Manège de Reims ou la Maison de la danse de Lyon soutiennent et programment du cabaret. Enfin certains cabarets proposent également des spectacles à destination du jeune public comme « Mon premier cabaret » au Paradis Latin.

Depuis leur création, les cabarets ont ainsi été des lieux de divertissement, mais toujours également des espaces de création, de revendications, de provocation et de transgression. Ils s'affirment aujourd'hui comme un type de spectacle unique qui conjugue la joie de vivre et la convivialité, à la liberté de parole et la défense de la diversité.

LE SECTEUR DU CABARET EN QUELQUES CHIFFRES

Le secteur du cabaret représente environ **200 établissements** en France dont **24 à Paris** (contre 100 cabarets dans les années 50), **2,7 millions de spectateurs** et un chiffre d'affaires de **225 millions d'euros** en 2023.

Les cabarets emploient en 2023 près de **5 000 personnes** dont plus de **40%** sont en CDI.

Sur ces 5 000 salariés, **1 600 sont des artistes** (avec comme particularité d'être généralement employés en CDI dans les grands cabarets parisiens). Par ailleurs, de nombreuses troupes itinérantes se produisent toute l'année dans les casinos et l'été dans l'hôtellerie de plein air.

À partir de 2016, le secteur a été représenté par le CAMULC (Cabarets – Music-halls – Lieux de création). Il comptait plus de 100 adhérents en 2023. Depuis le 1^{er} janvier 2024, un nouveau syndicat, Ekhoscènes, est né de l'intégration au sein du PRODISS de deux autres syndicats du spectacle vivant privé (SNDTP et CAMULC) afin de représenter les scènes dans toute leur diversité. Ce syndicat représente et accompagne producteurs de spectacles, exploitants de salles de concerts, directeurs de théâtres et de cabarets, compagnies de cabaret, diffuseurs et organisateurs de festivals, etc.

UN SOUTIEN RENFORCÉ AU CABARET

Les projets de cabaret sont déjà soutenus par l'État à travers leur éligibilité à des aides financières du Centre national de la musique et aux soutiens à l'emploi artistique du ministère comme le Fonds national pour l'emploi dans le spectacle (FONPEPS).

De manière à soutenir et accompagner la dynamique de renouvellement du cabaret, le ministère de la Culture a désigné en octobre 2021 le Délégué à la danse, Laurent Vinauger, « référent cabaret ». Plusieurs actions ont ainsi été engagées par la Direction générale de la création artistique en complément de celles évoquées ci-dessus depuis cette date : aides financières de l'Office national de diffusion artistique (ONDA) à la programmation de cabaret depuis la rentrée 2023, intégration d'une offre Cabaret dans la part individuelle du pass Culture depuis le printemps 2023, expérimentation de soutien à des artistes et collectifs pour la création de projets de cabaret en 2023 et 2024, développement d'un partenariat avec le Centre national du costume et de la scène de Moulins pour l'organisation d'une exposition « Cabarets ! » sur les costumes de cabaret et de music-hall en 2023 et 2024, mise en place d'un groupe de travail pour permettre la participation des cabarets aux Olympiades culturelles en 2023, soutien à la production d'un documentaire « Lisette Malidor, une artiste universelle » en 2024, etc.

Une mission d'étude sur le cabaret et le music-hall a été menée par le service de l'inspection de la création artistique. Les inspectrices Annabel Poincheval et Pascale Laborie ont rendu leurs conclusions au printemps 2023 en soulignant trois principaux enjeux : sensibiliser les professionnels du spectacle vivant au cabaret, aider le secteur à acquérir une plus grande visibilité, soutenir les acteurs du cabaret dans leur structuration.

Dans la continuité de l'élan engagé par le ministère pour le cabaret, l'objectif de ce plan est de permettre une meilleure reconnaissance du cabaret à l'échelle nationale et internationale, tout en renforçant le dispositif d'aides aux salles de spectacle et aux artistes.

Le ministère de la Culture souhaite renforcer son accompagnement du secteur cabaret, en complémentarité des aides financières du Centre national de la musique et en prenant appui sur les analyses de la « mission d'étude sur le cabaret et le music-hall », sur les expérimentations de soutien développées par la Direction générale de la Création artistique, et sur les échanges avec les organisations professionnelles comme Ekhoscènes depuis le 1^{er} janvier 2024.

Ce plan s'articule en trois axes : **soutenir la création, renforcer la visibilité et la connaissance du cabaret, valoriser le patrimoine du cabaret.**

I. Soutenir la création



1. SOUTIEN AUX ARTISTES

Le secteur du cabaret est en perpétuelle évolution sous l'influence de nouveaux créateurs de projets et de nouveaux artistes. Ceux-ci ont souvent des trajectoires professionnelles et personnelles qui les rendent plus sensibles à l'émergence de nouveaux modes de vies et à leur traduction dans la sphère artistique. Souvent précurseurs de l'évolution des modes de société et d'expressions culturelles, les artistes de cabaret sont encore trop souvent méconnus et peu soutenus. En complémentarité des actions déjà engagées, le ministère de la Culture souhaite ici apporter un accompagnement directement aux artistes mais aussi aux lieux pluridisciplinaires qui souhaitent accueillir en résidence des projets cabaret.

a. Crédit d'impôt pour la création et la production de spectacles

Un fonds de soutien permettra de mettre en valeur le caractère pluridisciplinaire du cabaret en déclinant des aides au développement de personnages / créatures. Le premier appel à candidatures sera lancé au printemps 2025 pour des aides individuelles de 8 000€ à 10 000€. Un comité consultatif de sélection regroupera des professionnels (directeurs de cabaret, artistes, chercheurs, journalistes...) pour accompagner le ministère dans le choix des projets retenus.

b. Soutien à des résidences cabaret dans des lieux pluridisciplinaires ou centres d'art

Plusieurs lieux pluridisciplinaires subventionnés s'engagent, depuis quelques années, à produire et programmer des projets de cabaret. Ils sont encore trop peu nombreux. Le ministère de la Culture soutiendra des résidences de recherche et de création dans des lieux de spectacle vivant mais aussi dans les centres d'art. Ce soutien sera versé aux structures qui accueillent ces projets de cabaret sur des périodes conséquentes et/ou régulières.

2. SOUTIEN AUX ENTREPRENEURS DE LA COMMUNAUTÉ CABARET

Les entreprises du cabaret ont déjà accès à de nombreux dispositifs de soutien portés directement ou indirectement par le ministère de la Culture (aides financières du Centre national de la musique ou Fonpeps par exemple) ou d'autres ministères. Certains ajustements ou ouvertures sont encore nécessaires, c'est l'objet de cette partie du plan.

3. INFORMATION ET FORMATION DES PROFESSIONNELS PAR LE CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE, POUR ACCOMPAGNER LES TRANSFORMATIONS DU SECTEUR

En coordination avec le ministère de la Culture, le Centre national de la musique, qui soutient les activités spécifiques des cabarets, tant sur le volet de la création, de la production et de la diffusion de spectacles que sur l'équipement et l'installation de lieux dédiés, développera une communication renforcée sur ses dispositifs et un accompagnement ciblé. Fort de son expertise en matière de formation professionnelle technique et administrative, le Centre national de la musique mettra par ailleurs en œuvre des modules de formations spécifiques dédiés aux artistes, équipes et entrepreneurs du cabaret.

4. SOUTIEN À L'INTÉGRATION DU CABARET AU CRÉDIT D'IMPÔT SPECTACLE VIVANT (CISV)

Le ministère de la Culture soutiendra la démarche d'Ekhoscènes pour une extension du décret CISV à la catégorie des spectacles de variété, incluant les cabarets, devant permettre aux plus petites structures de renforcer leur effort de création (chorégraphies, musique, costumes, décors), mais également de diffusion des spectacles. Une étude sera conduite par le ministère de la Culture en partenariat avec Ekhoscènes.

II. Renforcer la visibilité et la connaissance du cabaret



Le cabaret connaît un nouveau développement depuis plusieurs années sur l'ensemble du territoire quelle que soit sa forme. Il rencontre un public de plus en plus important et particulièrement diversifié. Le ministère de la Culture s'engage à promouvoir des projets de cabarets : ceux des établissements privés proposant des revues ou spectacles à l'année, ceux des équipes artistiques présentant des soirées dans des lieux multiples ou fixes, et ceux proposés par le réseau du spectacle vivant public.

1. ORGANISATION D'UN « FOCUS CABARET » AU COURS DE LA SAISON 2025/2026

Ce temps fort de plusieurs semaines sera développé au cours de la saison 2025/2026 sur l'ensemble du territoire. Il comprendra :

- la labellisation de spectacles proposés par les cabarets et les scènes subventionnées pendant la durée de ce focus ;
- la création d'un événement « Focus Cabaret » dans cinq villes françaises dont Paris ;
- la commande d'une série photo autour des métiers d'art et des professions du cabaret ;
- la commande d'un podcast ouvert aux témoignages de personnalités marquantes du cabaret ;
- une rencontre dédiée organisée par le ministère de la Culture.

Ce temps fort sera développé en partenariat avec les acteurs du cabaret (entrepreneurs, artistes, compagnies, artisans, chercheurs...), des organisations professionnelles comme Ekhoscènes mais aussi avec le Centre national de la musique, l'ONDA, l'Institut français et les associations de réseaux labelisés. Un comité de pilotage sera créé pour accompagner le ministère dans l'organisation et la programmation de ce temps fort.

2. ORGANISATION DE RENCONTRES ET DE JOURNÉES D'ÉTUDES

Le ministère soutiendra l'organisation d'une série de rencontres professionnelles et journées d'études sur l'esthétique du cabaret, son renouveau, l'accompagnement à la création de personnages ou spectacles... Ces rendez-vous seront proposés par Ekhoscènes, le Centre national de la musique, l'ONDA, des universités ou des structures labellisées.

3. DÉVELOPPEMENT DE RECHERCHES ET DE PUBLICATIONS SUR LE CABARET

Le ministère de la Culture développera en particulier en partenariat avec Ekhoscènes, l'accompagnement de projets de recherche, de publication et de valorisation des ressources liées au music-hall et au cabaret. Ainsi une première étude sur le poids économique du secteur du cabaret sera lancée en 2025.

4. FORMATION DES CONSEILLERS EN DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

Le ministère organisera au cours du premier semestre 2025 une nouvelle formation « cabaret et music-hall » à destination des conseillers en DRAC. Des temps d'échanges et de rencontres autour du cabaret seront par ailleurs programmés à l'occasion des réunions annuelles avec ces conseillers. Ekhoscènes et le Centre national de la musique seront associés à ces temps de formation et d'échanges autour des problématiques du cabaret.



III. Valoriser le patrimoine du cabaret

Le ministère de la Culture accompagnera la valorisation du patrimoine du cabaret et en particulier les spécificités de celui-ci depuis son développement en France au milieu du XIXème siècle. Ce patrimoine recouvre tant les spectacles, que les lieux et les métiers d'art du cabaret.

1. VALORISATION DES MÉTIERS D'ART DU CABARET

Le ministère de la Culture valorisera les différents métiers d'art propres au cabaret - bottier, brodeur, plumassier, corsetier, couturier, etc. - en s'appuyant sur la dynamique créée par la Stratégie nationale en faveur des métiers d'art :

- Une offre spécifique pour les jeunes sera proposée : visites d'ateliers, parcours découverte et spectacles référencés sur le pass Culture, propositions de stages et information sur les formations existantes ;
- Le ministère de la Culture accompagnera l'intégration dans le programme « Maîtres d'art » à l'occasion d'une prochaine promotion, des métiers d'art du cabaret ;
- Une résidence de recherche et de création sera dédiée aux jeunes créateurs de mode démontrant un intérêt pour les costumes de scènes ou de cabaret.

2. SOUTIEN À L'INSCRIPTION DU « CANCAN » DANS L'INVENTAIRE NATIONAL DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Une mission sera confiée au Moulin Rouge, accompagné par le Centre national de la danse, de manière à élaborer, en associant la communauté cabaret concernée, une demande d'inscription du « Cancan » à l'Inventaire national du Patrimoine culturel immatériel. Cette mission sera accompagnée par les services de la Direction générale des patrimoines et de l'architecture du ministère de la Culture.

3. DÉVELOPPEMENT D'UNE STRATÉGIE DE VALORISATION DU « CABARET À LA FRANÇAISE » À L'INTERNATIONAL

Le ministère de la Culture engagera en relation avec la communauté cabaret (entrepreneurs, artistes compagnies, artisans/ métiers d'art, chercheurs, historiens...), le développement d'une stratégie de valorisation du « cabaret à la française » à l'international. Seront notamment mobilisés l'Institut français, Ekhoscènes et le Centre national de la musique pour élaborer cette stratégie qui prendra appui sur leurs dispositifs déjà éprouvés de mise en relation de professionnels français et étrangers, de programmes de recherche et de création, de temps forts de diffusion et de rencontres avec les publics, et/ou en initier d'autres adaptés et innovants. Un plan d'action conjoint, coordonné par le ministère de la Culture, sera défini d'ici la fin du premier trimestre.

